

CM34 - Sécurisez vos délégations de pouvoirs et prévenir et gérer le risque pénal du dirigeant

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Identifier les conditions de validité et d'efficacité des délégations au regard des dernières décisions rendues
- Cibler les principaux écueils rencontrés et les erreurs à éviter dans la mise en place des délégations
- Organiser au mieux vos délégations : les mesures à envisager pour une mise en place réussie
- Connaître l'étendue des risques de mise en jeu de la responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants
- Mettre en place des protections efficaces
- Réagir efficacement en cas de mise en cause

Programme

1ère journée : Sécurisez vos délégations de pouvoirs

Introduction

- Le principe de la responsabilité pénale des dirigeants- Les objectifs de la délégation de pouvoirs

1- En quoi consiste la délégation ?

- Quels domaines peuvent être délégués ?
- Principales hypothèses de mise en jeu de la responsabilité pénale du chef d'établissement (droit des sociétés, droit de l'environnement, droit du travail, etc....)
- La mise en place d'une délégation de pouvoirs : faculté ou obligation ?
- Quelle différence avec la délégation de signature ?

2- Conditions de validité

- Conditions tenant aux signataires de la délégation (délégant, délégataire)
- Conditions tenant à la délégation elle-même ?

3- Les effets de la délégation de pouvoirs

4- Les délégations de pouvoirs dans les groupes de sociétés

- Qui peut recevoir une délégation de pouvoirs au sein d'un groupe de sociétés ?
- Les règles relatives aux délégations intra-groupes

5- Quelques difficultés pratiques liées à la mise en œuvre

- Qui est le primo délégant ?
- Peut-on subdéléguer des pouvoirs délégués ?
- La délégation survit-elle au changement de direction ?
- Dans quel cas la délégation doit-elle être actualisée ?
- Comment gérer l'indisponibilité du délégataire ?
- Peut-on refuser de signer une délégation de pouvoirs ? etc....

2ème journée : Prévenir et gérer le risque pénal du dirigeant

1- Qui peut être responsable pénalement dans une entreprise ?

- Responsabilité de la personne morale
- Responsabilité de la personne physique
- Les salariés

2- Quels sont les principaux risques en matière pénale ?

- Risques liés à l'activité commerciale et à la gestion de l'entreprise
- Risques liés à l'activité industrielle
- Risques liés à l'activité financière

3- Quels sont les risques pénaux spécifiques liés aux conditions de travail et les responsabilités civiles associées ?

- Santé, Hygiène et sécurité
- Harcèlement
- Salariés étrangers
- Sous-traitance
- Autres infractions prévues au code du travail (exemples)
- Infractions prévues au code de la sécurité sociale

4- Comment se déroule une enquête pénale ?

- Qui peut mettre en mouvement l'action publique ?
- Que peut-il se passer pendant la phase d'enquête ?
- En quoi consiste une instruction ?
- Comment se préparer à une audience correctionnelle ?
- Les recours en matière pénale

Atelier pratique

5- Méthodologie de gestion du risque pénal : comment prévenir et limiter les mises en cause ?

- Cartographie du risque pénal de l'entreprise
- Veille juridique et contrôle du respect des dispositions légales et réglementaires
- Délégation de pouvoirs
- Formation
- Procédures d'alerte
- Assurances
- Gestion de crise

Public concerné

- Cadre de direction
- déléataire de pouvoir
- Directeur Administratif et Financier
- Directeurs juridiques
- Dirigeant - Chef d'entreprise
- Dirigeants
- DRH

- Responsable de site(s)

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (questions/réponses, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances à l'issue de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.